

# PÔLES URBAINS ET PÉRIURBANISATION

## Le zonage en aires urbaines

Thomas Le Jeannic et Joëlle Vidalenc, Division des statistiques et études régionales, Insee

L'Insee a élaboré une nouvelle nomenclature spatiale, le zonage en aires urbaines (ZAU) ; elle a pour but de donner une définition précise des villes et de leur zone d'influence en proposant différentes limites de celles-ci, suivant que la seule continuité du bâti est prise en compte ou que les franges périurbaines le sont également. Sont ainsi définies 361 aires urbaines regroupant près des trois quarts de la population métropolitaine, constituées chacune d'un pôle urbain et de sa couronne périurbaine, ainsi que des communes multipolarisées, également périurbaines. Ces différentes catégories définissent l'espace à dominante urbaine, le territoire non pris en compte formant l'espace à dominante rurale.

Travailler en ville et habiter à la campagne : telle est la situation d'un nombre croissant de personnes qui ont emménagé dans des maisons individuelles, au-delà des villes et même de leur banlieue. C'est aussi la situation des ruraux qui ont trouvé un emploi en ville. Ce peuplement diffus dans les zones rurales à proximité des agglomérations urbaines, la « périurbanisation », a commencé il y a plus de trente ans autour de l'agglomération parisienne. Ce phénomène a pris de l'ampleur à la fin des années soixante-dix et s'est étendu

à la plupart des villes françaises. Depuis il s'est atténué, mais reste important autour des plus grandes villes. Parallèlement à cette périurbanisation, les emplois se sont concentrés dans les villes.

Pour étudier les villes et leur territoire d'influence immédiate, au-delà des agglomérations, l'Insee propose un nouveau découpage du territoire : le zonage en aires urbaines (ZAU).

Cette nouvelle description de l'espace permet de mieux appréhender le territoire polarisé par les villes et la façon dont la population s'y répartit. Les **aires urbaines** (*Pour comprendre ces résultats*) sont composées des pôles urbains et de leur couronne périurbaine. Les **pôles urbains**, au nombre de 361, sont les villes importantes et leur banlieue. L'influence de chaque pôle sur son aire est mesurée par l'attractivité en termes d'emploi. La **couronne périurbaine** comprend les communes dont 40 % ou plus des actifs résidents vont travailler dans l'aire urbaine.

Les 361 aires urbaines regroupent près des trois quarts de la population totale du pays, soit 41 millions d'habitants (*tableau*). Au sein de ces aires, 34 millions de personnes, soit une très grosse majorité, vivent dans les pôles urbains. Le reste - 7 millions d'habitants - réside dans les couronnes périurbaines.

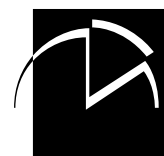
Si le phénomène de périurbanisation est général et concerne toutes les grandes villes françaises, son ampleur est variable. La couronne périurbaine de Paris, qui s'étend au-delà des limites de l'Île-de-France, abrite près d'un million d'habitants (carte). Pourtant elle ne représente que 9,5 % de la population de l'aire urbaine de Paris, qui

### La population dans les catégories du zonage en aires urbaines

	Nombre de communes	Population totale 1990 (en milliers)	Densité de population 1990 (hab./km <sup>2</sup> )	Rapport emplois/actifs 1990
Aires urbaines	10 706	41 278	312	1,04
Pôles urbains	2 813	34 372	858	1,15
Couronnes périurbaines	7 893	6 906	75	0,53
Communes multipolarisées	2 537	1 956	68	0,59
Espace à dominante urbaine	13 243	43 234	270	1,02
Espace à dominante rurale	23 327	13 381	35	0,89
France métropolitaine	36 570	56 615	104	0,99

Source : Recensement de la population 1990, Insee

INSEE  
PREMIERE



INSEE

compte 10,3 millions d'habitants. La part du périurbain est plus faible encore à Marseille (8,5 %), mais plus importante à Lyon (16,3 %). Dans certaines villes moyennes, comme Rennes ou Caen, la couronne périurbaine représente plus de 40 % de la population de l'aire urbaine. Les couronnes de faible importance relative se situent dans le Nord-Pas-de-Calais et en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Au-delà des couronnes périurbaines, certaines communes sont partagées entre les influences de plusieurs pôles urbains. Ce sont les **communes multipolarisées**. Représentant un quart de l'ensemble des **communes périurbaines** (couronnes périurbaines et communes multipolarisées), elles sont nombreuses là où le réseau des pôles urbains est dense, autour des aires urbaines de Paris, Lyon, Marseille, dans le Nord-Pas-de-Calais et près des frontières allemandes et suisses.

Un ensemble constitué d'aires urbaines et de communes multipolarisées, toutes contiguës les unes aux autres, forme un **espace urbain**. L'espace urbain de Paris, qui s'étend depuis Sens jusqu'au Havre, en passant par Orléans et Saint-Quentin, compte 13,6 millions d'habitants. Vient ensuite celui du Nord-Pas-de-Calais avec 3,6 millions d'habitants ; il dépasse celui de Provence-Sud Rhodanien, centré sur Marseille (2,8 millions d'habitants) et celui de Lyon (2,5 millions d'habitants).

Le reste du territoire est l'**espace à dominante rurale**. Cet espace est très vaste, il représente 70 % de la superficie totale et les deux tiers des communes. Avec 13 millions d'habitants, il regroupe seulement un quart de la population totale.

## Pour comprendre ces résultats

Dans toutes les définitions, on entend par « actifs résidents » les personnes ayant un

emploi comptabilisées sur leur lieu de résidence ; en revanche, les « emplois » sont comptabilisés au lieu de travail.

La notion d'**unité urbaine** repose sur la continuité de l'habitat. Une unité urbaine est un ensemble d'une ou de plusieurs communes dont le territoire est partiellement ou totalement couvert par une zone bâtie d'au moins 2 000 habitants. Dans cette zone bâtie, les constructions sont séparées de leur voisins de moins de 200 mètres. Les communes rurales sont celles qui n'appartiennent pas à une unité urbaine. Dans le zonage en aires urbaines, les unités urbaines ne sont pas dissociées. Toutes les communes qui les forment sont affectées en bloc à un même espace ou à une même aire.

**Pôle urbain : unité urbaine offrant 5 000 emplois ou plus** et n'appartenant pas à la couronne périurbaine d'un autre pôle urbain. Certaines unités urbaines dépassant le seuil de 5 000 emplois sont sous la dépendance économique d'une unité urbaine plus importante : plus de 40 % de leur population active résidente y travaille. On peut citer Rambouillet près de Paris et La Verpillière, près de Lyon. Ces unités urbaines sont incluses dans la couronne périurbaine du pôle sous l'influence duquel elles se trouvent.

**Aire urbaine : ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.**

Il y a 361 aires urbaines en France métropolitaine. Il peut arriver, exceptionnellement, qu'une aire urbaine se réduise au seul pôle urbain. Pour la définition des aires urbaines des pôles frontaliers, dont une partie de l'agglomération est située à l'étranger, on a déterminé, à dire d'expert, la ville étrangère destinataire des flux concernant l'emploi (par exemple, Bâle pour les frontaliers à destination de la Suisse qui habitent le Sud de l'Alsace).

**Couronne périurbaine (d'un pôle urbain) : ensemble des communes de l'aire urbaine à l'exclusion de son pôle urbain.**

**Communes multipolarisées : communes rurales et unités urbaines situées hors des aires urbaines, dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans plusieurs aires urbaines, sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles, et qui forment avec elles un ensemble d'un seul tenant.**

**Espace urbain multipolaire : ensemble d'un seul tenant de plusieurs aires urbaines et des communes multipolarisées qui s'y rattachent.** Il y a 44 espaces urbains multipolaires en France métropolitaine. Dans l'espace urbain multipolaire, les aires urbaines sont soit contiguës, soit reliées entre elles par des communes multipolarisées. Cet espace forme un ensemble connexe. Un espace urbain composé d'une seule aire urbaine est dit monopolaire.

**Communes périurbaines : communes des couronnes périurbaines et communes multipolarisées.**

**Espace à dominante urbaine : ensemble des pôles urbains et des communes périurbaines.** Il peut se définir également comme l'ensemble des aires urbaines et des communes multipolarisées ; ou encore comme l'ensemble des espaces urbains, monopolaires et multipolaires.

**Espace à dominante rurale : ensemble des communes n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine.**

Cet espace comprend à la fois des petites unités urbaines et des communes rurales.

## Pour en savoir plus

« Une nouvelle approche territoriale de la ville », *Économie et statistique*, n°294-295, juin 1996.

*Composition communale du zonage en aires urbaines : population et délimitation 1990*, Insee, Nomenclatures et codes, à paraître en avril 1997. Cette composition communale est également disponible sur disquette (code SAGE : AIRURB97 - Prix : 200 FF), à demander dans les directions régionales de l'Insee et à Insee Info Service à Paris.

« Trente ans de périurbanisation », *Économie et statistique*, à paraître en 1997.

Direction Générale :  
18, Bd Adolphe-Pinard  
75675 Paris cedex 14  
Directeur de la publication :  
Paul Champsaur  
Rédacteur en chef :  
Baudouin Seys  
Rédacteurs : F. Magnien,  
C. Dulon, A.C. Morin, S. Tagnani  
Maquette : F. Buhot  
ISSN 0997 - 3192  
© INSEE 1997

**A RETOURNER A : INSEE-CNGP, B.P. 2718, 80027 AMIENS CEDEX 01**

OUI, je souhaite m'abonner à INSEE PREMIÈRE - Tarif 1997

1 an, 60 numéros = 530 F (France)     663 F (Europe)     827 F (Reste du monde)

Nom ou raison sociale : \_\_\_\_\_ Activité : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_

Ci-joint mon règlement en Francs par chèque à l'ordre de l'INSEE : \_\_\_\_\_ F.

Date : \_\_\_\_\_ Signature